

Sur le plan national, la création récente de l'Agence canadienne de l'espace, laquelle dispose d'un budget de deux milliards de dollars, atteste de la position avancée que le Canada occupe dans le domaine technique et de l'importance réelle et potentielle de la technologie spatiale pour l'économie de notre pays; sur le plan international, cette réalité se traduit par la position du Canada à la Conférence du désarmement (CD), à Genève, et au Comité spécial de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, auquel la délégation de notre pays a déjà présenté deux importants documents de travail.

En 1986, l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche, a fait observer que, pour donner suite aux principes énoncés aux Sessions extraordinaires de l'ONU sur le désarmement, le Canada avait mis sur pied un Programme de recherche sur la vérification, avec un budget annuel d'environ un million de dollars. M. Roche a souligné qu'il était important de concevoir des moyens spatiaux de vérification et il a fait allusion à l'étude canadienne *PAXSAT-A* qui a servi à examiner s'il serait possible d'utiliser des techniques spatiales civiles de télédétection pour vérifier si un traité sur l'espace extra-atmosphérique est bel et bien respecté par les signataires.

CONCLUSION

L'expérience acquise dans les négociations du droit de la mer montre qu'une approche plus complète peut entraîner une réussite là où des solutions partielles échouent et que le moment est peut-être venu d'adopter une formule globale relativement à l'espace extra-atmosphérique, formule qui s'inspirerait de la proposition soviétique. Un régime de vérification en ferait certes partie, mais le Canada nourrit des intérêts beaucoup plus vastes pour ce qui concerne la gestion rationnelle des utilisations de l'espace extra-atmosphérique.

Trois problèmes se posent aux industries canadiennes de l'espace: un manque d'investissements dans les domaines de la recherche et du développement, une pénurie de bases de lancement, et l'existence d'un régime juridique peu approprié en ce qui concerne les utilisations économiques de l'espace. La meilleure

solution à ces trois problèmes réside sans doute dans l'adoption d'une convention qui établirait une Organisation mondiale de l'espace et qui harmoniserait, unifierait et mettrait à jour tous les aspects du droit de l'espace, un peu comme la Convention de l'ONU sur le droit de la mer l'a fait en 1982 à l'égard des espaces marins. Pareille évolution des choses revêtirait, semble-t-il, une immense importance pour le Canada sur les plans économique et politique et du point de vue de la sécurité. Économiquement parlant, une Organisation mondiale de l'espace structurée comme nous venons de le décrire représenterait pour les industries canadiennes de l'espace le meilleur «tremplin» qu'elles pourraient espérer trouver.

En cherchant à favoriser la synthèse des diverses propositions se trouvant actuellement devant l'ONU (en particulier, celles qu'ont formulées la France et l'URSS) et en appuyant les efforts qu'on déploie pour créer une Organisation mondiale de l'espace, le Canada contribuerait énormément à renforcer le système des Nations-Unies.

Le Canada a été l'un des intervenants clefs à la Conférence du désarmement et il a beaucoup apporté aux discussions sur le droit international qui ont porté sur la limitation des armements et sur l'espace extra-atmosphérique et qui, il va sans dire, sont importants au plus haut point pour sa sécurité. Il reste maintenant à lier entre eux désarmement et développement; notre pays a tout intérêt à ce que des progrès s'accomplissent sur les deux plans.

Elizabeth Mann Borgese est chargée de recherche au *Lester B. Pearson Institute for International Development* et professeure de sciences politiques et d'océanologie à l'Université Dalhousie.

Les opinions exprimées dans l'exposé sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, ou d'autres documents, prière d'écrire à l'Institut, au 307, rue Gilmour, Ottawa (Ontario) K2P 0P7.

Also available in English.
ISBN: 0-662-94576-X

